

Mommenheim, le 04 décembre 2025.

MAIRIE  
DE  
MOMMENHEIM

CONVOCATION A UNE  
REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil Municipal, en vertu de l'article L. 2122-17 du CGCT.

La séance se tiendra le :

Mardi 09 décembre 2025 à 19h00  
en la mairie de Mommenheim, salle des Conseils.

Le maire,

  
Francis WOLF

ORDRE DU JOUR

**1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil sera appelé à procéder à la désignation du secrétaire de la séance.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2025**

Le Conseil sera appelé à valider le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025.

**3. AUTORISATION DE LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.**

Le Conseil sera appelé à autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors crédits afférents à la dette.

**4. GESTION DE LA PROBLEMATIQUE « FRELON ASIATIQUE » PAR LA COMMUNE.**

Le Conseil sera appelé à autoriser le maire et ses adjoints à prendre en charge la gestion de la « problématique » frelons asiatiques et notamment à supporter les dépenses relatives au traitement des nids, dans un souci de cohérence et d'efficacité dès lors que plusieurs nids ont été repérés dans la commune.

**5. ACQUISITION D'UN BROYEUR POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS.**

Le Conseil sera appelé à valider l'acquisition d'un broyeur à végétaux afin d'équiper convenablement les agents techniques qui sont confrontés à une augmentation d'espaces verts à gérer.

**6. ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL A LA COMMUNE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU – AVENANT N°10.**

Le Conseil sera appelé à autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'actualisation.

**7. RETRAIT DE LA DELIBERATION N°4 DU 09 SEPTEMBRE 2025 « ACQUISITION DE PARCELLES CADASTREES SECTION 36 N° 415-417-419-420-422 ET 57 » ET ACQUISITION DE PARCELLES CADASTREES SECTION 36 N°415-417-419-420 ET 422.**

Le Conseil sera appelé à retirer la délibération du 09 septembre 2025 relative à l'acquisition de parcelles devenue caduque et à autoriser le maire à valider l'acquisition d'autres parcelles.

**8. DIVERS**